



INFORMATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES VISITEURS

Nous sommes heureux d'accueillir votre groupe au CERN.

Tous les participants sont censés avoir lu soigneusement les informations ci-après avant d'effectuer leur visite.

1. La sécurité des personnes travaillant au CERN ou visitant le Laboratoire est pour nous une priorité absolue ; c'est pourquoi nous disposons d'un programme de sécurité complet.
2. Pour toute visite sur le site, il est impératif de porter des chaussures fermées, plates ou à talons larges ; des casques seront fournis si nécessaire.
3. Vous pourrez être amené à traverser des espaces industriels présentant un certain nombre de risques, provenant notamment des systèmes cryogéniques et de gaz servant à refroidir les accélérateurs et à assurer le fonctionnement de détecteurs, des lignes haute tension ou des champs magnétiques élevés³. Certains endroits peuvent présenter une radioactivité résiduelle de faible intensité⁴. Il est aussi possible de tomber, trébucher ou glisser. Enfin, nombre d'instruments, de systèmes électroniques et d'autres dispositifs situés dans ces zones sont délicats et ne doivent être maniés que par des spécialistes.
4. Nous vous demandons donc de toujours suivre les instructions de votre guide, de rester dans les zones autorisées aux visiteurs, qui sont clairement signalées et que votre guide vous indiquera, et de vous abstenir de toucher les équipements.
5. En cas de déclenchement d'une alarme, veuillez vous conformer aux instructions données par votre guide, qui vous conduira vers la sortie de secours la plus proche.
6. L'accès aux zones souterraines et à certaines zones en surface peut être interdit à certaines personnes : femmes enceintes, personnes équipées de stimulateur cardiaque, de défibrillateur, de dispositif médical électronique, de prothèse auditive ou métallique, personnes à mobilité réduite ou invalides, mineurs de moins de 16 ans. Veuillez nous indiquer si un membre de votre groupe se trouve dans l'un de ces cas.
7. Veuillez noter que votre guide peut à tout moment refuser à un visiteur l'accès à une zone donnée s'il estime que cela pourrait d'une manière ou d'une autre compromettre la sécurité.
8. La participation à une visite se fait aux risques du visiteur. Il vous incombe de veiller à la sécurité des équipements que vous emportez avec vous.
9. Dès lors qu'ils participent à une visite, les visiteurs sont réputés avoir compris et accepté les informations qui leur ont été communiquées en matière de sécurité.

Nous espérons que vous apprécierez votre visite et nous tenons à votre disposition si vous avez des questions.

³ L'itinéraire de visite est établi de manière à ce que les visiteurs ne reçoivent pas de densités de flux magnétique supérieures à 10 mT.

⁴ L'itinéraire de visite est établi de manière à ce que la dose reçue par visiteur n'excède pas 10 µSv, quelles que soient les circonstances.